

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**BUDGET COMMUNAL COMMUNE DE SOYONS : BUDGET COMMUNAL
COMMUNE DE SOYONS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21070316100013

POSTE COMPTABLE : SGC de Privas

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné ; budget principal ou libellé du budget annexe.

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2024- 007018- 316- 00- 01- -2024/3/18-16:47:53
BUDGET COMMUNAL COMMUNE DE SOYONS- Principal- 2024- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.
Règle fonctionnelle: Les articles nature utilisés Nature /@v doivent être présents dans le plan de compte réglementaire. L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

21 erreurs

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 2135, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 2182, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 2183, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 2184, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6135, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6226, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6257, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6411, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6413, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6531, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6532, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6533, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6534, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6535, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6574, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6718, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 6875, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 739223, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 7388, avec CodRD=R et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 7411, avec CodRD=R et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 7478, avec CodRD=R et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	49
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	51
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	54
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	58

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	60
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	61
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	65
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	66
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	67

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	69
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	70
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	71
B3.1 - Etat des provisions constituées	72
B3.2 - Etalement des provisions	74
B4 - Etat des charges transférées	75
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	76
B6 - Prêts	77
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	78
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	79
B7.3 - Etat des emprunts garantis	80
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	81
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	82
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	83
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	84
B7.8 - Autres engagements donnés	85
B7.9 - Autres engagements reçus	86
B8 - Subventions versées	87
B9 - Etat du personnel	89
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	92
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	93
B11.2 - Liste des établissements publics créés	94
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	95
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	96
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	97
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	98
D3 - Décisions en matière de taux	100
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	101
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	102
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	104
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	105
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	106

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		2348

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité, Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1584 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7,50 %
 - Investissement : 7,50%

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « annuel » ou « cumulé ». Budget cumulé = B^{pr} + BS + CM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			I
			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	2 410 402,56	2 322 350,09	1 062 108,83	A1 974 056,36
Investissement	1 522 518,40	622 572,22 (3)	986 172,94	A2 86 226,76
Fonctionnement	887 884,16	1 699 777,87 (4)	75 935,89	A3 887 829,60

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses		Recettes	Solde (B)
I + II	1 08 150,14	III + IV	200 000,00 B1 91 849,86
I	1 08 150,14	III	200 000,00 B2 91 849,86
II	0,00	IV	0,00 B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 065 906,22
Investissement	A2 + B2	178 076,62
Fonctionnement	A3 + B3	887 829,60

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise antérieure des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 201 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 202 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 108 150,14
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpto de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
10	Opération d'équipement n° 10	13 597,50
16	Opération d'équipement n° 16	7 141,80
23	Opération d'équipement n° 23	74 334,00
29	Opération d'équipement n° 29	2 400,00
31	Opération d'équipement n° 31	12 144,64
37	Opération d'équipement n° 37	6 648,00
43	Opération d'équipement n° 43	12 346,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuel. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivent le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 200 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 255 482,78	2 509 406,17

+		+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	128 612,74	200 000,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 325 310,65	(si solde positif) 0,00
=		=
Total de la section d'investissement (2)	2 709 406,17	2 709 406,17

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 895 374,79	1 760 136,95

+		+
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 135 237,84
=		=
Total de la section de fonctionnement (3)	1 895 374,79	1 895 374,79

TOTAL DU BUDGET (4)		4 604 780,96
---------------------	--	--------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0.00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0.00
TOTAL GENERAL			0.00

(*) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels, mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (y compris opérations) (3)	13 800,00	10 653,07	11 000,00	11 000,00	21 653,07
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	147 316,88	147 316,88	147 316,88
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	844 987,90	117 959,67	1 299 662,05	1 299 662,05	1 417 621,72
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	188 546,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 047 334,12	128 612,74	1 457 978,93	1 457 978,93	1 586 591,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	170 280,35	0,00	22 032,58	22 032,58	22 032,58
13	Subventions d'investissement (3)	232 425,39	0,00	232 425,39	232 425,39	232 425,39
16	Emprunts et dettes assimilées	916 767,95	0,00	438 581,48	438 581,48	438 581,48
18	Cpte de liaison : affectation (DA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 319 473,69	0,00	693 039,45	693 039,45	693 039,45
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 366 807,81	128 612,74	2 151 018,38	2 151 018,38	2 279 631,12

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 350 941,92		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	77 101,80		104 464,40	104 464,40	104 464,40
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 428 043,72		104 464,40	104 464,40	104 464,40

TOTAL	3 794 851,53	128 612,74	2 255 482,78	2 255 482,78	2 384 095,52
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					325 310,65
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 709 406,17

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	598 153,60	200 000,00	583 852,04	583 852,04	783 852,04
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	232 425,39	0,00	232 425,39	232 425,39	232 425,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		830 578,99	200 000,00	816 277,43	816 277,43	1 016 277,43
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	277 913,97	0,00	243 594,22	243 594,22	243 594,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	253 923,39	253 923,39	253 923,39
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	625 000,00	0,00	763 800,00	763 800,00	763 800,00
Total des recettes financières		902 913,97	0,00	1 261 317,61	1 261 317,61	1 261 317,61
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 733 492,96	200 000,00	2 077 595,04	2 077 595,04	2 277 595,04

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	139 227,17		276 833,73	276 833,73	276 833,73
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 388 012,92		50 513,00	50 513,00	50 513,00
041	Opérations patrimoniales (10)	77 101,80		104 464,40	104 464,40	104 464,40
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 604 341,89		431 811,13	431 811,13	431 811,13

TOTAL	3 337 834,85	200 000,00	2 509 406,17	2 509 406,17	2 709 406,17
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 709 406,17
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

327 346,73

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables:

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	529 500,00	0,00	574 100,00	574 100,00	574 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	221 159,87	0,00	770 729,00	770 729,00	770 729,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	30 800,00	0,00	146 111,80	146 111,80	146 111,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		781 459,87	0,00	1 505 940,80	1 505 940,80	1 505 940,80
66	Charges financières	80 080,94	0,00	59 087,26	59 087,26	59 087,26
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		862 540,81	0,00	1 568 028,06	1 568 028,06	1 568 028,06

023	Virement à la section d'investissement (4)	139 227,17		276 833,73	276 833,73	276 833,73
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	47 071,00		50 513,00	50 513,00	50 513,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		186 298,17		327 346,73	327 346,73	327 346,73

TOTAL	1 048 838,98	0,00	1 895 374,79	1 895 374,79	1 895 374,79
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 895 374,79
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	7 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	119 700,00	0,00	123 873,00	123 873,00	123 873,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	158 308,00	0,00	158 308,00	158 308,00	158 308,00
731	Fiscalité locale	1 121 813,00	0,00	1 153 825,00	1 153 825,00	1 153 825,00
74	Dotations et participations (3)	125 319,00	0,00	235 630,95	235 630,95	235 630,95
75	Autres produits de gestion courante (3)	57 085,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 589 225,00	0,00	1 754 136,95	1 754 136,95	1 754 136,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 589 225,00	0,00	1 760 136,95	1 760 136,95	1 760 136,95

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 000,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 599 225,00	0,00	1 760 136,95	1 760 136,95	1 760 136,95
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	135 237,84
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 895 374,79
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	327 346,73	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	22 032,58	0,00	22 032,58
13 Subventions d'investissement (3)	232 425,39	0,00	232 425,39
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	438 581,48	0,00	438 581,48
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	1 586 591,67		1 586 591,67
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	67 217,69	67 217,69
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	37 246,71	37 246,71
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (prises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
108 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	2 279 631,12	104 464,40	2 384 095,52

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	325 310,65
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 709 406,17
--	--------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	574 100,00		574 100,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	770 729,00		770 729,00
014 Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	146 111,80	0,00	146 111,80
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	59 087,26	0,00	59 087,26
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 000,00	50 513,00	53 513,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		276 833,73	276 833,73
Dépenses de fonctionnement – Total	1 568 028,06	327 346,73	1 895 374,79

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 895 374,79
---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

BUDGET COMMUNAL COMMUNE DE SOYONS - Principal - BP - 2024

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-H5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	243 594,22	0,00	243 594,22
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	783 852,04	0,00	783 852,04
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	232 425,39	67 217,69	299 643,08
18	Cpte de liaison : affectation (1A,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	37 246,71	37 246,71
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		50 513,00	50 513,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		276 833,73	276 833,73
024	Produits des cessions d'immobilisations	763 800,00		763 800,00
Recettes d'investissement – Total		2 023 671,65	431 811,13	2 455 482,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	253 923,39
--------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 709 406,17
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	2 500,00		2 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	123 873,00		123 873,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	158 308,00		158 308,00
731	Fiscalité locale	1 153 825,00		1 153 825,00
74	Dotations et participations (8)	235 630,95		235 630,95
75	Autres produits de gestion courante (8)	80 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	3 000,00	0,00	3 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	3 000,00	0,00	3 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 760 136,95	0,00	1 760 136,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	135 237,84
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 895 374,79
---	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AP NOUVELLES ET CREDITS DEL'EXERCICE				A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 794 851,53	128 612,74	0,00	2 255 482,78	2 255 482,78	0,00	2 255 482,78	2 384 095,52
D18 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	1 047 334,12	128 612,74	0,00	1 457 978,93	1 457 978,93	0,00	1 457 978,93	1 586 591,67
Total des dépenses d'équipement	1 047 334,12	128 612,74	0,00	1 457 978,93	1 457 978,93	0,00	1 457 978,93	1 586 591,67
10 Dotations, fonds divers et réserves	173 280,35	0,00		22 032,58	22 032,58		22 032,58	22 032,58
13 Subventions d'investissement	232 425,39	0,00		232 425,39	232 425,39		232 425,39	232 425,39
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	916 767,95	0,00		438 581,48	438 581,48		438 581,48	438 581,48
18 Cpte de liaison : affectation (3A, règle)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	1 319 473,69	0,00	0,00	693 039,45	693 039,45	0,00	693 039,45	693 039,45
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 366 807,81	128 612,74	0,00	2 151 018,38	2 151 018,38	0,00	2 151 018,38	2 279 631,12
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 350 941,92			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	77 101,90			104 464,40	104 464,40		104 464,40	104 464,40
Total des dépenses d'ordre	1 428 043,72			104 464,40	104 464,40		104 464,40	104 464,40

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)				325 310,65
--	--	--	--	------------

Total des dépenses d'investissement cumulées				2 709 406,17
--	--	--	--	--------------

(*) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations surannées mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'État IV-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'État IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat consolidé de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2224.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	3 337 834,85	200 000,00	2 255 482,78	2 255 482,78	2 455 482,78
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	598 153,60	200 000,00	583 852,04	583 852,04	783 852,04
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	232 425,39	0,00	232 425,39	232 425,39	232 425,39
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	830 578,99	200 000,00	816 277,43	816 277,43	1 016 277,43
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	277 913,97	0,00	243 594,22	243 594,22	243 594,22
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	625 000,00	0,00	763 800,00	763 800,00	763 800,00
Total des recettes financières	902 913,97	0,00	1 007 394,22	1 007 394,22	1 007 394,22
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 733 492,96	200 000,00	1 823 671,65	1 823 671,65	2 023 671,65
021 Virement de la section de fonctionnement	139 227,17		276 833,73	276 833,73	276 833,73
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 388 012,92		50 513,00	50 513,00	50 513,00
041 Opérations patrimoniales (5)	77 101,80		104 464,40	104 464,40	104 464,40
Total des recettes d'ordre	1 604 341,89		431 811,13	431 811,13	431 811,13

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	253 923,39
--------------------------------	------------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 709 406,17
--	--------------

(1): Voir état I-3 pour le contenu du budget précédent.

BUDGET COMMUNAL COMMUNE DE SOYONS - Principal - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 23, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour la régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 92 (cf. chapitre 204 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 047 = RI 247).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE					A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
II								
III = I + II								
TOTAL	3 794 851,53	128 612,74	0,00	2 255 482,78	2 255 482,78	0,00	2 255 482,78	2 384 095,52
018		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations	1 047 334,12	0,00	1 457 978,93	1 457 978,93	0,00	1 457 978,93	1 586 591,67
	Total des dépenses d'équipement	1 047 334,12	0,00	1 457 978,93	1 457 978,93	0,00	1 457 978,93	1 586 591,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	170 280,35	0,00	22 032,58	22 032,58		22 032,58	22 032,58
10226	Texte d'aménagement	167 583,00	0,00	22 032,58	22 032,58		22 032,58	22 032,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 697,35	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	232 425,39	0,00	232 425,39	232 425,39		232 425,39	232 425,39
1323	Subv. non transf. Départements	232 425,39	0,00	232 425,39	232 425,39		232 425,39	232 425,39
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	916 767,95	0,00	438 581,48	438 581,48		438 581,48	438 581,48
1641	Emprunts en euros	906 883,84	0,00	428 697,37	428 697,37		428 697,37	428 697,37
168758	Dettes - Autres groupements	9 884,11	0,00	9 884,11	9 884,11		9 884,11	9 884,11
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	1 319 473,69	0,00	0,00	693 039,45	693 039,45	0,00	693 039,45	693 039,45
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses réelles	2 366 807,81	128 612,74	0,00	2 151 018,38	2 151 018,38	0,00	2 151 018,38	2 279 631,12
040 Opérations ordre transf. entre sections (8)	1 350 941,92			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	1 350 941,92			0,00	0,00		0,00	0,00
21318 Autres bâtiments publics	1 313 695,21			0,00	0,00		0,00	0,00
21534 Réseaux d'électrification	37 246,71			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	77 101,80			104 464,40	104 464,40		104 464,40	104 464,40
2041582 Autres grpts - Bâtiments et installat°	77 101,80			67 217,69	67 217,69		67 217,69	67 217,69
2151 Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2152 Installations de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21534 Réseaux d'électrification	0,00			37 246,71	37 246,71		37 246,71	37 246,71
Total des dépenses d'ordre	1 428 043,72			104 464,40	104 464,40		104 464,40	104 464,40

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations plurannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (2) 043 = RF 042).
(7) Aucune révision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 224 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (2) 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2334.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
10	Matériel et mobilier divers		590 883,31	13 597,50	20 257,60	20 257,60	0,00	20 257,60
11	Matériels roulants		88 309,93	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
13	Installations sportives		176 875,70	0,00	208 498,00	208 498,00	0,00	208 498,00
16	Bâtiments communaux		946 586,37	7 141,80	43 195,37	43 195,37	0,00	43 195,37
20	Eclairage public		774 837,60	0,00	169 733,88	169 733,88	0,00	169 733,88
21	CIMETIERE		105 973,61	0,00	36 837,60	36 837,60	0,00	36 837,60
23	Acquisitions de terrains		837 080,17	74 334,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
24	Acquisitions immobilières		0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
29	Etude et aménagement urbains		1 258 621,70	2 400,00	19 700,40	19 700,40	0,00	19 700,40
31	ECOLE		2 177 302,33	12 144,64	181 944,44	181 944,44	0,00	181 944,44
33	SALLE DES FÊTES		110 013,21	0,00	47 000,00	47 000,00	0,00	47 000,00
35	Aménagement bâtiment ancienne gare		24 286,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36	Vidéoprotection		121 156,34	0,00	81 043,20	81 043,20	0,00	81 043,20
37	Aménagement route de Jaulan		15 775,31	6 648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
38	Aménagement urbain quartier Freydières		9 671,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	Construction bâtiment Département ZA La		954 447,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	Salle multi-activités		75 996,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	Etude création cabinet médical		1 368 516,70	12 346,80	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Aménagement RD86 Les Freydières		0,00	0,00	549 768,44	549 768,44	0,00	549 768,44
90	VOIRIE		1 653 086,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			9 554 462,54	128 612,74	1 457 978,93	1 457 978,93	0,00	1 457 978,93

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT				A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10
LIBELLE : Matériel et mobilier divers
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		353 270,57	a 13 597,50	20 257,60	b 20 257,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	43 839,67	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	43 839,67	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	2 000,00	0,00	0,00	0,00
20421	l'rivé : Bien mobilier, matériel	2 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	306 961,88	13 597,50	20 257,60	20 257,60
2128	Autres agencements et aménagements	7 762,04	0,00	500,00	500,00
21311	Bâtiments administratifs	2 418,31	2 320,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	902,82	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	3 104,88	0,00	11 320,00	11 320,00
21571	Matériel ferroviaire	30 836,42	5 275,50	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	13 671,05	0,00	5 141,36	5 141,36
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	67 949,09	0,00	700,80	700,80
2181	Install. générales, agencements	243,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	4 050,00	1 338,00	1 338,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	1 257,44	1 257,44
2188	Autres immobilisations corporelles	160 074,27	1 944,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	469,02	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	469,02	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		9 181,11	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	9 181,11	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	3 400,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	4 781,11	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-33 855,10
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16440.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11
LIBELLE : Matériels roulants
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		11 789,37	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 789,37	0,00	20 000,00	20 000,00
21571	Matériel ferroviaire	11 789,37	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-20 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13
LIBELLE : Installations sportives
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		155 886,35	a 0,00	208 498,00	b 208 498,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 800,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2031	Frais d'études	1 800,00	0,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	148 395,81	0,00	205 498,00	205 498,00
2128	Autres agencements et aménagements	126 240,75	0,00	205 498,00	205 498,00
21318	Autres bâtiments publics	11 555,11	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	854,10	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	1 041,32	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 695,53	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 690,54	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	4 539,99	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 150,55	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		2 205,00	c 0,00	129 435,00	d 129 435,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	2 205,00	0,00	129 435,00	129 435,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	48 538,00	48 538,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	48 538,00	48 538,00
1323	Subv. non transf. Départements	2 205,00	0,00	32 359,00	32 359,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-79 063,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16419.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 201 et 2321.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16
LIBELLE : Bâtiments communaux
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		725 096,92	a 7 141,80	43 195,37	b 43 195,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 936,64	1 605,07	3 000,00	3 000,00
2031	Frais d'études	10 936,64	1 605,07	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	435 657,10	5 536,73	40 195,37	40 195,37
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	16 875,77	16 875,77
21311	Bâtiments administratifs	135 191,28	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	477,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	192 329,73	2 714,58	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	1 698,00	20 881,88	20 881,88
2138	Autres constructions	55 648,71	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 176,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	517,72	517,72
21534	Réseaux d'électrification	20 386,47	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	1 920,00	1 920,00
2181	Install. générales, agencements	6 693,38	647,15	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 231,53	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	278 503,18	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	278 503,18	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		126 637,92	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	126 637,92	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	80 190,39	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	46 447,53	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 337,17
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20
LIBELLE : Eclairage public
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		774 837,60	a 0,00	169 733,88	b 169 733,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	94 507,42	0,00	147 316,88	147 316,88
2041502	Autres grpts - Bâtiments et installat*	94 507,42	0,00	147 316,88	147 316,88
21	Immobilisations corporelles	539 270,01	0,00	22 417,00	22 417,00
21534	Réseaux d'électrification	499 385,55	0,00	22 417,00	22 417,00
21538	Autres réseaux	26 956,89	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	12 927,57	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	141 060,17	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	114 788,10	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	26 272,07	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		184 148,95	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	184 148,95	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	163 495,58	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	13 064,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-169 733,88
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16440.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21
LIBELLE : CIMETIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		101 563,27	a 0,00	36 837,60	b 36 837,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	101 563,27	0,00	36 837,60	36 837,60
2111	Terrains nus	109,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetière	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	23 337,60	23 337,60
21316	Equipements du cimetière	58 767,55	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	23 011,04	0,00	5 500,00	5 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 675,68	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-36 837,60
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23
LIBELLE : Acquisitions de terrains
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		837 080,17	a 74 334,00	60 000,00	b 60 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	837 080,17	74 334,00	60 000,00	60 000,00
2111	Terrains nus	418 626,49	3 500,00	60 000,00	60 000,00
2112	Terrains de voirie	5 952,09	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	390 658,12	70 834,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	21 843,47	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-134 334,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24
LIBELLE : Acquisitions immobilières
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	20 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-20 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 29
LIBELLE : Etude et aménagement urbains
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 246 499,80	a 2 400,00	19 700,40	b 19 700,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 482,27	2 400,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	29 482,27	2 400,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 190 951,50	0,00	19 700,40	19 700,40
2112	Terrains de voirie	11 648,30	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	22 181,09	0,00	1 000,00	1 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	46 926,83	0,00	11 200,40	11 200,40
2151	Réseaux de voirie	75 345,23	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 015 297,65	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	19 552,40	0,00	4 000,00	4 000,00
21535	Réseaux de transmission	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	26 066,03	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	2 078,55	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	16 751,02	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	7 236,46	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		235 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	235 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	40 000,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	195 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-22 100,40
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 185, 186 et 18449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 31
LIBELLE : ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 946 977,43	a 12 144,64	181 944,44	b 181 944,44
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 501,04	0,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	5 501,04	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	706 353,77	12 144,64	176 944,44	176 944,44
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	125 415,96	125 415,96
2128	Autres agencements et aménagements	272,69	0,00	30 000,00	30 000,00
21312	Bâtiments scolaires	664 149,35	935,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	18 899,82	18 899,82
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	1 628,66	1 628,66
21568	Autre matériel, outillage incendie	506,27	1 645,20	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	7 057,40	7 196,64	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	2 367,80	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	34 368,06	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 235 122,62	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 225 936,79	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	6 313,16	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	2 872,67	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		295 341,34	c 0,00	93 279,04	d 93 279,04
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	295 341,34	0,00	93 279,04	93 279,04
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	158 169,16	0,00	34 979,64	34 979,64
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	34 979,64	34 979,64
1323	Subv. non transf. Départements	84 036,00	0,00	23 319,76	23 319,76
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-100 810,04
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 33
LIBELLE : SALLE DES FÊTES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		67 515,31	a 0,00	47 000,00	b 47 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	59 173,72	0,00	47 000,00	47 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	47 000,00	47 000,00
2138	Autres constructions	905,95	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	1 446,35	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	56 821,42	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 341,59	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	8 341,59	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	6 000,00	d 6 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-41 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16149.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 35
LIBELLE : Aménagement bâtiment ancienne gare
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		24 286,50	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 286,50	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	24 286,50	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		89 763,59	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	89 763,59	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	89 763,59	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 36
LIBELLE : VidéoProtection
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		121 156,34	a 0,00	81 043,20	b 81 043,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	121 156,34	0,00	81 043,20	81 043,20
21534	Réseaux d'électrification	12 090,07	0,00	1 591,20	1 591,20
2188	Autres immobilisations corporelles	108 457,27	0,00	79 452,00	79 452,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		77 163,81	c 0,00	51 432,00	d 51 432,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	77 163,81	0,00	51 432,00	51 432,00
1321	Subv. non transf. Etat, étab. nationaux	50 481,81	0,00	9 128,00	9 128,00
1322	Subv. non transf. Régions	26 682,00	0,00	37 740,00	37 740,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	4 564,00	4 564,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-29 611,20
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Seuls 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 37
LIBELLE : Aménagement route de Jaulan
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		15 775,31	a 6 648,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 175,70	6 648,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	6 648,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 175,70	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 599,61	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	379,20	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	5 220,41	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-6 648,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 38
LIBELLE : Aménagement urbain quartier Freydières
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		9 671,81	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 671,81	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 671,81	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 40
LIBELLE : Construction bâtiment Département ZA La
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		954 447,80	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	952 447,80	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	952 447,80	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	232 425,39	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	232 425,39	232 425,39
16873	Dettes - Départements	0,00	0,00	232 425,39	232 425,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Soldo = (c + d) – (a + b) (5)	232 425,39
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 41
LIBELLE : Salle multi-activités
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		75 996,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	75 996,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	75 996,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
-------------------------------	------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43
LIBELLE : Etude création cabinet médical
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		479 525,24	a 12 346,80	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 600,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 600,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	474 605,16	12 346,80	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	233 950,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	238 139,66	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	12 346,80	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 200,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	595,50	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	720,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 320,08	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 320,08	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		341 175,61	c 200 000,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	341 175,61	200 000,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	168 822,93	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	72 352,68	200 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	100 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	187 653,20
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 45
LIBELLE : Aménagement RD86 Les Freydières
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	549 768,44	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	549 768,44	549 768,44
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	549 768,44	549 768,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	303 706,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 130)	0,00	0,00	303 706,00	303 706,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	151 853,00	151 853,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	113 890,00	113 890,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	37 963,00	37 963,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-246 062,44
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 90
LIBELLE : VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 653 086,75	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	115 462,81	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	104 762,92	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 699,89	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	47 393,10	0,00	0,00	0,00
2041562	Autres grpts - Bâtiments et installat*	47 393,10	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 079 325,34	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 781,18	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	37 999,02	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	427 873,10	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	80 445,92	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	28 435,34	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	445 589,42	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	31 955,90	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	3 039,83	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	22 205,83	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	410 905,50	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	55 992,56	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	354 912,94	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		358 337,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 138)	358 337,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	121 240,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	119 151,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	117 946,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 337 834,85	200 000,00	2 255 482,78	2 255 482,78	2 455 482,78
D18	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	598 153,90	200 000,00	583 852,04	583 852,04	783 852,04
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	234 573,40	0,00	244 498,64	244 498,64	244 498,64
1322	Subv. non transf. Régions	245 087,20	200 000,00	235 147,64	235 147,64	435 147,64
1323	Subv. non transf. Départements	118 513,00	0,00	98 205,76	98 205,76	98 205,76
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	232 425,39	0,00	232 425,39	232 425,39	232 425,39
16873	Dettes - Dépassements	232 425,39	0,00	232 425,39	232 425,39	232 425,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		830 578,99	200 000,00	816 277,43	816 277,43	1 016 277,43
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	277 913,97	0,00	243 594,22	243 594,22	243 594,22
10222	FCTVA	110 330,97	0,00	163 594,22	163 594,22	163 594,22
10226	Taxe d'aménagement	167 583,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,réq)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
324	Produits des cessions d'immobilisations	625 000,00	0,00	763 800,00	763 800,00	763 800,00
Total des recettes financières		902 913,97	0,00	1 007 394,22	1 007 394,22	1 007 394,22
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 733 492,96	200 000,00	1 823 671,65	1 823 671,65	2 023 671,65
021	Virement de la section de fonctionnement	139 227,17		276 833,73	276 833,73	276 833,73
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 388 012,92		50 513,00	50 513,00	50 513,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	351 247,41		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	989 694,51		0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	22 834,00		22 833,00	22 833,00	22 833,00

BUDGET COMMUNAL COMMUNE DE SOYONS - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	847,00		846,00	846,00	846,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	18 400,00		22 334,00	22 334,00	22 334,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	4 990,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		500,00	500,00	500,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	77 101,80		104 464,40	104 464,40	104 464,40
168758	Dettes - Autres groupements	77 101,80		67 217,69	67 217,69	67 217,69
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes Immo corporelles	0,00		37 246,71	37 246,71	37 246,71
Total des recettes d'ordre		1 604 341,89		431 811,13	431 811,13	431 811,13

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état -S pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 168 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de résiliation ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 25, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 317.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprises anticipées des résultats.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	1 599 225,00	0,00	1 760 136,95	1 760 136,95	1 760 136,95
016	APA	7 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	119 700,00	0,00	123 873,00	123 873,00	123 873,00
731	Fiscalité locale	158 308,00	0,00	158 308,00	158 308,00	158 308,00
74	Dotations et participations (2)	1 121 813,00	0,00	1 153 825,00	1 153 825,00	1 153 825,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	125 319,00	0,00	235 630,95	235 630,95	235 630,95
		57 085,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 589 225,00	0,00	1 754 136,95	1 754 136,95	1 754 136,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes réelles		1 589 225,00	0,00	1 760 136,95	1 760 136,95	1 760 136,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	10 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		10 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	135 237,84
---------------------------------------	------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 895 374,79
---	--------------

(1) Voir état I-3 pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 015 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RR 542 = Di 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou à recettes anticipées des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 048 838,98	0,00	0,00	1 895 374,79	1 895 374,79	0,00	1 895 374,79	1 895 374,79
011	Charges à caractère général (4)	529 500,00	0,00	0,00	574 100,00	574 100,00	0,00	574 100,00	574 100,00
6042	Achats de prestations de services	126 000,00	0,00		135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00
60611	Eau et assainissement	8 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60612	Energie - Electricité	120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
60621	Combustibles	30 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60622	Carburants	6 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60631	Fournitures d'entretien	14 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	16 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Habillage et vêtements de travail	3 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médial.)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6067	Fournitures scolaires	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6125	Crédit-bail immobilier	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	0,00		25 500,00	25 500,00	0,00	25 500,00	25 500,00
6161	Multirisques	14 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	1 200,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00

BUDGET COMMUNAL COMMUNE DE SOYONS - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6228	Divers	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6237	Publications	22 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6291	Concours divers (cotisations)	8 000,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6293	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62971	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62976	Remb. frais à un GFP de rattachement	19 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6298	Autres services extérieurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	9 600,00	0,00		9 600,00	9 600,00	0,00	9 600,00	9 600,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	100,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	221 159,37	0,00		770 729,00	770 729,00		770 729,00	770 729,00
6218	Autre personnel extérieur	8 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
6331	Versement mobilité	5 512,64	0,00		7 222,00	7 222,00		7 222,00	7 222,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	517,88	0,00		489,00	489,00		489,00	489,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 597,45	0,00		8 506,00	8 506,00		8 506,00	8 506,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 466,04	0,00		1 466,00	1 466,00		1 466,00	1 466,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		307 000,00	307 000,00		307 000,00	307 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		2 982,00	2 982,00		2 982,00	2 982,00
64113	NBI	0,00	0,00		4 431,00	4 431,00		4 431,00	4 431,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		70 032,00	70 032,00		70 032,00	70 032,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		140 026,00	140 026,00		140 026,00	140 026,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		1 345,00	1 345,00		1 345,00	1 345,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		5 943,00	5 943,00		5 943,00	5 943,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	97 965,02	0,00		95 655,00	95 655,00		95 655,00	95 655,00

BUDGET COMMUNAL COMMUNE DE SOYONS - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
6453	Cotisations aux caisses de retraites	86 529,94	0,00		105 167,00	105 167,00		105 167,00	105 167,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 848,90	0,00		5 993,00	5 993,00		5 993,00	5 993,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		1 172,00	1 172,00		1 172,00	1 172,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 700,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6488	Autres	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	30 800,00	0,00	0,00	146 111,80	146 111,80	0,00	146 111,80	146 111,80
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		74 276,00	74 276,00	0,00	74 276,00	74 276,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		3 120,00	3 120,00	0,00	3 120,00	3 120,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		7 774,00	7 774,00	0,00	7 774,00	7 774,00
65315	Formation	0,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
653172	Cotis.foncis financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6558	Autres contributions obligatoires	9 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	21 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		34 540,00	34 540,00	0,00	34 540,00	34 540,00
65888	Autres	0,00	0,00		1,80	1,80	0,00	1,80	1,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		781 459,87	0,00	0,00	1 505 940,80	1 505 940,80	0,00	1 505 940,80	1 505 940,80
66	Charges financières	80 080,94	0,00		59 087,26	59 087,26		59 087,26	59 087,26
66111	Intérêts réglés à l'échéance	80 080,94	0,00		58 667,26	58 667,26		58 667,26	58 667,26
6615	Intérêts comptes courants et de débits	0,00	0,00		420,00	420,00		420,00	420,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. i art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		81 080,94	0,00	0,00	62 087,26	62 087,26		62 087,26	62 087,26
Total des dépenses réelles		862 540,81	0,00	0,00	1 568 028,06	1 568 028,06	0,00	1 568 028,06	1 568 028,06
023	Virement à la section d'investissement	139 227,17			276 833,73	276 833,73		276 833,73	276 833,73
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	47 071,00			50 513,00	50 513,00		50 513,00	50 513,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	47 071,00			50 513,00	50 513,00		50 513,00	50 513,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		186 298,17			327 346,73	327 346,73		327 346,73	327 346,73

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état -B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 040; DF 043 = RF 043).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)	1 599 225,00	0,00	1 760 136,95	1 760 136,95	1 760 136,95
6419	Remboursements rémunérations personnel	7 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	5 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6479	Remboursr sur autres charges sociales	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Proc. services, domaine, ventes diverses	119 700,00	0,00	123 873,00	123 873,00	123 873,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Rec. occupation dom. public	1 000,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7052	Redevances services à caractère culturel	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7057	Redev. services périscolaires et enseign	105 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	10 000,00	0,00	9 873,00	9 873,00	9 873,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	158 308,00	0,00	158 308,00	158 308,00	158 308,00
73211	Attribution de compensation	158 308,00	0,00	158 308,00	158 308,00	158 308,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 121 813,00	0,00	1 153 825,00	1 153 825,00	1 153 825,00
73111	Impôts directs locaux	1 121 813,00	0,00	1 152 525,00	1 152 525,00	1 152 525,00
7318	Autres	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
74	Dotations et participations (3)	125 319,00	0,00	235 630,95	235 630,95	235 630,95
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	61 928,00	61 928,00	61 928,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	38 837,00	0,00	38 837,00	38 837,00	38 837,00
742	Dot. aux élus locaux	283,00	0,00	283,00	283,00	283,00
74718	Autres participations Etat	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	52 340,00	0,00	80 223,95	80 223,95	80 223,95
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	33 349,00	0,00	33 349,00	33 349,00	33 349,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	57 085,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
752	Revenus des immeubles	57 085,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes de gestion des services						
		1 589 225,00	0,00	1 754 136,95	1 754 136,95	1 754 136,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes réelles		1 589 225,00	0,00	1 760 136,95	1 760 136,95	1 760 136,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	10 000,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		10 000,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre 'RF 042 = DI 040' (RF 042 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 22: « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a coté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non séparémentale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de crédit)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB830071C du 22/02/99.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts capitalisés au compte 8615.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE				B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 664 000,00									
164-1 Emprunts en euros (total)					4 664 000,00									
34059-00500 20'020 €	CREDIT MUTUEL	08/10/2022		30/11/2004	12' 300,00	F		4,300	4,300	EUR	T	3	N	A-1
372932G	CAISSE EPARGNE LDA			25/11/2022	1 000 300,00	F		3,280	3,280	EUR	M	3	N	A-1
4318-0251211	DEXIA C.F.			01/02/2007	698 300,00	F		4,470	4,470	EUR	A	3	N	A-1
5813045	CAISSE D'EPARGNE	23/05/2018		25/11/2019	150 300,00	F		0,530	0,530	EUR	M	3	N	A-1
5813200	CAISSE D'EPARGNE	23/05/2018		25/11/2019	150 300,00	F		0,540	0,540	EUR	M	3	N	A-1
5813474	CAISSE D'EPARGNE	23/05/2018		20/01/2020	255 300,00	F		0,790	0,790	EUR	M	3	N	A-1
A19'3CA M030	CAISSE D'EPARGNE	12/07/2018		25/03/2019	1 000 300,00	F		1,350	1,350	EUR	A	3	N	A-1
A19220330000	CAISSE D'EPARGNE	03/05/2022		30/11/2023	540 300,00	F		1,200	1,200	EUR	T	3	N	A-1
M0N536'55EUR	LA BANQUE POSTALE	18/02/2021		01/08/2021	740 300,00	F		0,480	0,480	EUR	T	3	N	A-1
*643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
*644 Emprunts assortis d'une option de litige sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
*671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
*672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
*675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 036 533,45					428 697,37	58 703,26		0,00
164* Emprunts en euros (total)		0,00		3 036 533,45					428 697,37	58 703,26		0,00
04059-02830 201 020 0	N	0,00	A-1	6 644,70	0,90	F		4,300	9 644,70	143,10		0,00
372532G	N	0,00	A-1	960 681,85	-8,98	F		3,280	37 354,50	80 769,89		0,00
4318-0251211	N	0,00	A-1	287 787,83	8,37	F		4,470	31 781,09	13 311,12		0,00
561304S	N	0,00	A-1	81 410,92	5,90	F		0,630	15 679,36	376,24		0,00
5613220	N	0,00	A-1	94 381,34	5,90	F		0,640	15 969,34	470,18		0,00
5613474	N	0,00	A-1	189 852,28	11,05	F		0,780	18 622,76	1 403,36		0,00
A*9-83AM00	N	0,00	A-1	611 261,36	-8,65	F		1,350	64 332,30	8 252,03		0,00
A*9223300C0	N	0,00	A-1	160 000,00	0,30	F		1,200	190 000,00	1 165,34		0,00
MON536163EUR	N	0,00	A-1	624 333,37	12,41	F		0,480	49 333,32	2 812,00		0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total) (*)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
167* Avances consolidées au Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1675 Dettes pour M-E-P et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers localités-acquéreurs (total)					0,00								Q/N	
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 664 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index : ex : Euribor 3 mois.

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (CCS) 0150770 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectifiées sur les recettes fiscales prévues aux articles 1504 A et 1585 du code général des impôts.

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de circuit)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1667 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 036 553,45					428 697,37	58 703,26	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable encadrement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCEB1215077C du 25 juin 2012 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après estimations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent : suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indices inflation français ou zone euro ou écart entre ces indices ; 2 : Indices inflation français ou zone euro ou écart entre ces indices ; 3 : Ecart entre ces indices ; 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro ; 5 : Ecarts d'indices hors zone euro ; 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux hors opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor/ceiling)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 036 553,45	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, collar, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé			Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)		Index	Niveau de taux		Charges c/568	Produits c/768	
Taux fixe (total)								0,00	0,00	
Taux variable simple (total)								0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00	
Total								0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOC-S 01-5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuités à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1): Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'amortissement au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2): Le dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3): Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66(1) et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66B.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :		
	€		
	Catégories de biens amortis		
L	Versement subvention personnes de Droit Privé	3	25/03/2012
L	Versement subventions organismes de Droit Public	15	25/03/2012

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N			B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision, exemples : provision pour illages au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent et éligibles à l'étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/5812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/5862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors reçues à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif⁽⁶⁾, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine.	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	716 260,63	700 116,16	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N. L'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN				B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (*)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					716 260,63	700 116,16											9 451,57	16 352,42
ADIS SA H.M.	2022	P	Mas de Soix C/4 logis	CAISSE DEPOSES ET CONSIGNATIONS	716 260,63	700 116,16	34,58	A	F		1,350	F		1,350	A-1	EUR	9 451,57	16 352,42
TOTAL GENERAL					716 260,63	700 116,16											9 451,57	16 352,42

(*) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCS-01-5077C du 25 juin 2013 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'arrêté 66-1 : « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 25 813,99
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 487 400,63
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 513 214,62
Recettes réelles de fonctionnement	II 1 760 136,95

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 29,16
--	--------------

(1): Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2): Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3): Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4): Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (*)
						N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				TOTAL I + II + III	
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I				
Marchés de partenariat (1)														
							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL														
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)														
							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL														
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale					
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N	
	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité soumette un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Cuvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et recadrer le tableau avant ce fois que nécessaire pour éliminer l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Restes à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(*) Concernant les garanties accordées à l'Agence Financière Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence Financière Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de décalogisme. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels sont liés. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES				B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	ACCA	Association	300,00
6574	N°2 Association Soyonnaise	Subvention exceptionnelle	ACCA	Association	200,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION C VITAMINE	Association	500,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	ATELIERS CREATIFS	Association	250,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	COMITE FETES SOYONS	Association	500,00
6574	N°2 Association Soyonnaise	Subvention exceptionnelle	COMITE FETES SOYONS	Association	5 000,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	COULEURS ET NUNANCES	Association	250,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	CULTURES AZIMUT	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	D'UNE RIVE A L'AUTRE	Association	700,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	D'UNE RIVE A L'AUTRE	Association	3 200,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	DEFENSE ARDECHOISE DES	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	SINISTRES SECHERESSE	Association	3 000,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	GEPSM	Association	0,00
6574	N°2 Association Soyonnaise	Subvention exceptionnelle	GEPSM	Association	2 720,00
6574	N°1 Association non Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	LA MAISON DES CASTORS	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	LCVR 07	Association	300,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	LES AMIS DE LA	Association	0,00
6574	N°2 Association Soyonnaise	Subvention exceptionnelle	BIBLIOTHEQUE	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	LES AMIS DE LA	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	BIBLIOTHEQUE	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	LES AMIS DE LA TOUR	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	PENCHEE	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	LES MUSICALES	Association	1 500,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention exceptionnelle	LONES & CO	Association	300,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	OLYMPIQUE PETANQUE	Association	500,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	SOYONNAISE	Association	1 200,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	PETANQUE SOYONNAISE	Association	1 300,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	SANTEQUILBRE	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	SOU ECOLE SOYONS	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	SOYONS AMIS DU BURKINA	Association	500,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	SOYONS EN CHOEUR	Association	0,00
6574	N°2 Association Soyonnaise	Subvention exceptionnelle	SOYONS EN CHOEUR	Association	250,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	SOYONS GYM	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	SOYONS PHOTOS VIDEOS	Association	500,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	SOYONS PYRITE SPORTS	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	TENNIS CLUB SOYONNAIS	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	UNION FEDERALE DES	Association	0,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	ANCIENS COMBATTANTS	Association	250,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	VELO CLUB SOYONNAIS	Association	500,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	VIVAR'S CLUB	Association	2 000,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention exceptionnelle	Bassin de crussol rugby	Association	320,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	Chats Meil Melo	Association	500,00
6574	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	Judo club de soyons	Association	500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	N°1 Association Soyonnaise	Subvention exceptionnelle	SOYONS PYRITE SPORTS	Association	5 000,00
65748	N°1 Association Soyonnaise	Subvention de fonctionnement	UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS	Association	300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	1,00	6,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL. (Av. Janv. 2019)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2019)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	9,00	12,00	4,56	0,00	4,56
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	7,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2019)	C	2,00	1,00	3,00	2,85	0,00	2,85
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (Av. Janv. 2019)	C	0,00	1,00	1,00	0,71	0,00	0,71
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,90	0,00	0,90
ADJOINT DU PATRIMOINE (Av. Janv. 2019)	C	0,00	1,00	1,00	0,90	0,00	0,90
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		9,00	11,00	20,00	10,46	0,00	10,46

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° N03 : INTB9502102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalence temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 90 % (quotité de travail = 90 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date et la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation : concession, affranchissement, règle d'intérêt...
(4) Les obligations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté : l'objet d'une reprise sans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPJ, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES		B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation d'actes d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être inscrites dans cet état.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV
	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET			D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
----------------	-----	------	------------------------	------

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION		D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production Immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0.00
Dotations aux amortissements	0.00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0.00
Variation des provisions,transfert de charges	0.00
Autres produits et charges de gestion courante	0.00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0.00
Résultat financier	0.00
RESULTAT COURANT (5)	0.00
Résultat spécifique	0.00
RESULTAT NET (6)	0.00

(1) À compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courantes + total facturations majeures + total facturations linéaires.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courants - total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation - contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette entrée correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) : Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) : Détailler les axes pour lesquels la collectivité a un conseil de modulation.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes ce financement transféré en investissement par le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence examinée.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00

Article (2)		RECETTES (1)	Montant
		Libellé (2)	
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
(3) Si la collectivité ou l'établissement approuve les provisions sur-budgétaires.
(4) Montant des recettes et/ou dépenses transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.